



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cotisations

Question écrite n° 64303

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la mise en place du régime social des indépendants (RSI). Ainsi ce futur dispositif, issu de la fusion des régimes vieillesse et maladie des artisans et des commerçants, devra désormais être l'interlocuteur social unique des travailleurs indépendants. En effet, à travers cette réforme la volonté du Gouvernement est de simplifier les démarches des travailleurs indépendants en leur donnant la possibilité de s'acquitter de l'ensemble de leurs cotisations et contributions sociales personnelles auprès d'une seule caisse. Dès lors, elle souhaiterait savoir par quelles mesures la mise en place de ce projet, qui a été adopté définitivement par le Parlement le 18 novembre 2004, s'est-elle concrétisée.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64303

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4472

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)